



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Absence de décret d'application de la loi dite contre le covid long

Question écrite n° 15144

Texte de la question

Mme Fanta Berete interroge Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur l'absence de décret d'application deux ans après le vote de la loi dite contre le covid long, loi promulguée dans la foulée. Cette dernière entendait répondre à un défi de santé publique en créant une plateforme de suivi des malades chroniques de la covid-19. Les objectifs : reconnaître la maladie des personnes souffrant d'un covid long, mettre fin à l'errance médicale qui alimente le désespoir de ces patients et leur permettre de bénéficier d'une prise en charge spécifique, en particulier par des unités de soins post covid-19. En effet, d'après Santé publique France, ce sont plus de 2 millions de personnes qui souffriraient du syndrome de covid long. Ce syndrome impacte leurs activités de la vie quotidienne, leur qualité de vie, mais aussi leur capacité à travailler. La liste des symptômes inclut entre autres la fatigue, la toux, l'essoufflement, le malaise après l'effort, la fièvre intermittente, la perte du goût ou de l'odorat, la dépression ou encore des dysfonctionnements cognitifs. Les personnes les plus touchées sont les femmes et les jeunes actifs, ce qui laisse démuni tout un pan de la société qui se retrouve sans accompagnement. Elle souhaite savoir ce que compte faire le Gouvernement pour permettre la publication du décret d'application.

Données clés

Auteur : [Mme Fanta Berete](#)

Circonscription : Paris (12^e circonscription) - Renaissance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15144

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 février 2024](#), page 945

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)